

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

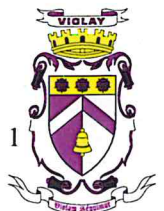
**COMPTE RENDU
N° 2014/09
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
M. RIVAL Pascal
Mme SERRAILLE Joëlle
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
M. NAYRAND Raphaël
Mme PERIAT Véronique
M. ROCHARD Jean-François
M. DUTEL Jean-Pierre
Mme ODDOUX Julia

Madame COLLON Colette est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



⇒ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 juin 2014**

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 03 juin 2014**

Séance du 03 juin 2014	
2014.06.01	Rythme scolaire

⇒ **Présentation par EOLRES du projet éolien**

Ce bureau coordonne les études concernant les projets éoliens.

Le projet :

Deux zones et 3 communes (Joux, Violay, St-Cyr de Valorges)

Prise en compte des différentes contraintes :

500 m des habitations

Faisceaux de télécom

Aviation civile et militaire

Fréquentation de la base de loisirs de St Cyr

Accord foncier

Paysage et écologie

Potentiel estimé :

4 à 5 éoliennes

2 au nord et 3 au sud sans certitude, à voir en fonction des contraintes.

Actions en cours :

Discussion des accords fonciers

Implantation Mât de mesures

La commune est concernée par ses chemins.

Les servitudes :

Passage sur chemins,

Le passage des câbles

Le surplomb

Une délibération sera prise au prochain CM pour signer la convention entre EOLRES et la commune pour la mise à disposition des chemins concernés.

⇒ **Budget : Décision modificative**

L'Etat a fait parvenir en mairie les dotations accordées à la commune pour l'année 2014. Le total de ces dotations étant en baisse, il est nécessaire d'établir une décision modificative pour basculer des fonds d'un compte qui ne sera pas utilisé en 2014 (en l'occurrence celui de la réfection des trottoirs qui ne pourra pas se faire cette année) sur les comptes à compenser.

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits suivants :

La section de fonctionnement est réduite de 9 965 € :

En recettes :

74121 : + 2 452 € (dotation de solidarité rurale)

7484 : + 2 967 € (dotation de recensement)

7381 : - 3 116 € (taxe droit de mutations 2013)

7411 : - 12 268 € (DGF : Dotation Globale de Fonctionnement)

En dépenses :

023 : - 9 965 € (virement à la section d'investissement)

La section d'investissement est réduite de 9 965 € :

En recettes :

021 : - 9 965 € (virement de la section de fonctionnement)

En dépenses :

2152 : - 9 965 € (Réfection des trottoirs)

⇒ **Hôtel PERRIER**

M. et Mme CLOT occupent toujours l'hôtel dans l'attente du versement de l'indemnité d'éviction par la commune.

France Domaine a donné une évaluation pour la valeur du fonds de commerce qui n'a pas convenu à Mr et Mme Clot. L'expert, Mr Vilmint avait été choisi par Mr et Mme Clot, eux-mêmes, pour la première évaluation il y a deux ans mais ils ne veulent pas que ce même expert poursuive son évaluation et ont cependant assigné la commune au tribunal pour la désignation d'un autre expert.

Depuis le 1^{er} janvier, l'indemnité d'occupation des locaux basée sur l'ancien loyer, n'a pas été versée par les occupants. Le Trésor public est en charge du dossier.

La date du passage au tribunal a été fixée début juillet.

Dans la mesure où aucune location n'a jamais été versée pour la mise à disposition de ce local et que la commune a des demandes de location par ailleurs, Madame le Maire signale qu'elle a demandé que le garage soit libéré.

⇒ **Compte rendu de la Communauté de Communes :**

➤ **Relais Assistantes Maternelles**

Mme Sylvie GIROUD explique que le contrat signé dans le cadre de la Communauté de Communes est arrivé à expiration. La communauté de Communes a réuni l'ensemble des communes pour qu'un nouveau contrat soit établi d'ici la fin de l'année

Mme GIOIA de la CAF pilote des groupes de travail créés à l'occasion pour réfléchir sur la mise en œuvre de ces projets.

Madame le Maire rappelle qu'à Violay, après enquête réalisée il y a environ deux ans, peu de familles étaient intéressées par une crèche. D'autre part, les assistantes maternelles au nombre assez important sur VIOLAY, ne sont pas favorables à une telle structure.

C'est pourquoi, dans le cadre de ce contrat, VIOLAY adhère à la ligne Relais Assistantes Maternelles. Par le biais de ce relais, des temps collectifs sont organisés pour les assistantes maternelles, celles-ci participent à ces actions organisées sur VIOLAY.

Mme Sylvie GIROUD propose que la commission petite enfance se réunisse pour réfléchir ensemble sur les projets à prévoir et à mettre dans ce contrat.

⇒ **Rythmes scolaires**

La Direction d'Académie a envoyé son accord pour les rythmes scolaires à la rentrée : rappel des horaires :

8h30-11h45 / 13h30-15h30 – périscolaire prévu de 15h30 à 16h30

8h30-11h30 le mercredi

Mme ODDOUX attire l'attention sur le fait que trois familles aimeraient la cantine le mercredi. Aujourd'hui, malheureusement, nous n'avons pas les ressources humaines nécessaires pour pouvoir mettre en place ce service (deux personnes supplémentaires à prévoir).

Madame le Maire signale qu'il convient d'être prudent, quant à la participation des élèves. En attendant, la liste des assistantes maternelles pouvant accueillir des enfants est disponible en mairie pour les familles qui auraient besoin de faire garder leurs enfants le mercredi.

⇒ **Commission Commerces**

Une réunion a été prévue avec les commerçants pour le 08 Juillet à 20 heures. Le conseil municipal est invité. Cette rencontre a pour objectif de discuter de l'avenir du commerce à VIOLAY, suite notamment à la disparition du boucher.

Mme le Maire demande qu'un état des lieux exhaustif soit réalisé, il conviendra ensuite de réfléchir aux objectifs et aux moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Les solutions doivent apparaître une fois le problème posé et les objectifs fixés. Ensuite, les moyens pour y parvenir devront être analysés et étudiés dans leur faisabilité (technique et financière).

M. NAYRAND et M. DUTEL aimeraient que les artisans soient conviés à cette réunion.

M. POIRON et V. PERIAT répondent qu'il conviendrait de structurer les deux secteurs (commerçants / artisans), la problématique n'étant pas la même pour les deux corps de métier. V. PERIAT convoquera les commerçants et/ou les artisans pour cette première réunion dans les prochains jours.

Le rôle de la collectivité est à nouveau mis sur la table par Mr NAYRAND et Mr DUTEL.

Il est rappelé que la commune fait travailler les artisans de la commune dès que des chantiers sont inscrits au budget et dans la mesure des possibilités, c'est-à-dire pour des chantiers modestes. D'autre part, la commune prend toujours des artisans du village.

Pour les gros chantiers, des appels d'offres officiels et **obligatoires** sont passés selon la procédure prévue via le site « marché public » du Conseil Général de la Loire.

Certains artisans n'ont encore pas travaillé pour la commune, cet état de fait sera réparé pour les chantiers à venir, la commune ne pouvant pas faire travailler tous les artisans en même temps.

⇒ **Lancement étude de faisabilité tourisme (parc Aventure, espace culture/tourisme, offre touristique existante)**

Le cahier des charges est en cours de finalisation.

Un état des lieux réalisé par Célia DENIS est présenté par Dany ESCOFET. Ont été recensés : la tour Matagrín, l'étang de Fontbonne, les croix, la Madone, la chapelle st Roch, la route du tissage, l'autoroute, les circuits de randonnées, VTT, balades à cheval, etc.

Artisanats d'art, vente directe à la ferme, la restauration. le chêne reçoit des

groupes, etc...

Une offre variée en hébergement, aire de camping cars, domaine Rossignol (ex-gîte Pariel).

Au niveau des animations : fête patronale, Classes, organisation de fête du 13 juillet, fête de la Tour Matagrín, etc..

Les informations sont données au Point Info de la Mairie, à la Tour Matagrín (2700 personnes l'ont visitée en mai !!!), dans la boutique. Au niveau communication, elle est diffusée sur le panneau d'affichage au centre bourg, sur le site web et Violay Info.

Cet état des lieux sera joint au cahier des charges.

⇒ **Comité des Fêtes**

J.F. ROCHARD donne le programme des animations 2014.

La première animation est **le dimanche 13 juillet**. Il s'agit d'une fête en plein air :

Tournoi de pétanque, apéritif. La finale de la coupe du monde sera diffusée sur écran géant. Bal gratuit en plein air.

Frites – barbecue à partir de 18h.

⇒ **Fête patronale** :

Samedi matin : tournée de brioches

Après-midi : courses de vélos jeunes - vélos fleuris

Soir : retraite aux flambeaux – défilé cracheurs de feux - bal des jeunes

Dimanche :

Matin : apéritif – maquilleuses pour enfants – sculptures sur ballons – groupe de musique percussions

Après-midi 15 h 30 : troupes de cirque, plusieurs numéros, structures sur très gros ballons – échassiers – trapèzes

Musiques percussions

Soir : saucissons patates – bal – rangement de la salle.

Il conviendra de prévoir les arrêtés nécessaires pour la restriction de circulation et les réservations de matériels.

⇒ **Questions diverses**

Tour Matagrín :

Le compromis d'échange a été signé pour devenir propriétaire du chemin de la chaîne (reliant le pique nique à la Tour). Il appartiendra donc à la commune et pourra être emprunté **par les piétons uniquement**.

RAPPEL : le 14 juillet : Fête de la Tour Matagrín organisée par l'Association des Amis de la Tour

Chacun amène son pique-nique, animations en tous genres : Chanteurs, Groupe de Country, etc...

Appartement ex Commarmond

Il a été loué à partir du 15 juillet moyennant la somme mensuelle de 400 €. Il est isolé et a été refait à neuf récemment.

Réunion cantonale

Une subvention nous est accordée au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité, cette année le projet de rénovation de la salle d'évolution sera présenté.

Subvention

Madame le Maire propose d'allouer une subvention au profit de l'association des boules pour aider les participants au championnat à Chambéry les 18.19.20 Juillet. Une abstention.

AMF

Madame le Maire donne lecture d'une circulaire de l'AMF concernant l'amputation d'environ 30 % de nos dotations qui aura de graves conséquences sur les investissements à venir, les services publics locaux. Pour notre collectivité, la baisse pourrait atteindre 120 000 €.

Pour exemple, l'enveloppe voirie dépend du conseil général. Or, les cantons vont être modifiés. On ne sait comment elle sera répartie dans l'immédiat. A courte échéance, ces dotations risquent de disparaître.

Les travaux de la 2 X 2 voies Balbigny – Roanne sont arrêtés pour l'instant pour manque de financement, celle-ci devait être financée par l'écotaxe. Une rencontre a eu lieu avec le Préfet de Région qui n'est pas pour rétrocéder les travaux de ce tronçon à une société privée.

Le BTP est très inquiet et demande aux Maires de ne pas relâcher les investissements.

Il est demandé de voter la motion de soutien à l'AMF.
Elle est votée à l'unanimité.

PHYTOSANITAIRE

Une loi issue de Bruxelles interdit aux agriculteurs d'utiliser les produits phytosanitaires à moins de 200 m des habitations. Il est certain qu'il convient de les limiter, mais une trop grande restriction met véritablement en danger la filière céréalière. La FDSEA adresse un courrier aux Maires et demande que les Maires réagissent par rapport à cette nouvelle directive.

Mme le Maire demande à Guy Perrier de lui donner les arguments pour présenter aux Députés Européens.

Bulletin municipal

Il sortira en septembre prochain.

Kinés

Madame et Monsieur Alexandre Broyer s'installent à VIOLAY et interviendront à la Maison Médicale le mardi et le vendredi à partir du 21 Juillet.

Chris Mahun

Un film réalisé par Chris Mahun sera diffusé en septembre au profit du cinéma de VIOLAY pour leur permettre d'acquérir un projecteur numérique. Les profits de la buvette seront reversés à une association.



Véronique CHAVEROT
Le Maire